

v. 2025	INTITULE
<p>Santé, Sécurité et Conditions de Travail pour les membres du C.S.E. / CCST</p> <p>Renouvellement de formation - Inter entreprises</p>	

	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Monter en compétence sur la réglementation en matière de santé, sécurité et conditions de travail. ✓ Être capable de se situer et s'appropriier les droits et devoirs du Comité Social Economique (CSE) dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels pour la protection de la santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail. ✓ Savoir mener une analyse en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ✓ Être capable de faire un bilan des mandats passés 	

Public	Membres élus du CSE
Nombre de participants	Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Pré-requis	Membres élus du CSE ayant effectué un ou plusieurs mandats et participés à une formation initiale SSCT du CSE - questionnaire transmis en amont au secrétaire du CSE
Docs. De contractualisation	Convention de formation, fiche de présence, facturation, certificat de réalisation
Validation	<p>Tout au long de la formation, les participants sont invités à mettre en application les compétences visées. Plusieurs modalités d'évaluation des compétences sont prévues lors de cette formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires, Cas concrets, Travaux pratiques <p>Une évaluation des acquis de formation est prévue en fin de formation (Q.C.M.) à la suite de laquelle, les participants se verront remettre une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et les résultats de l'évaluation des acquis de formation</p>
Support	Support Imprimé + documents de travail
Matériel et logistique	Salle sur Onet le château
Modalités d'accès /accessibilité	<p>Site de onet le château : stationnement à proximité – Restauration à Proximité.</p> <p>Si situation de handicap ou situation à prendre en compte, nous consulter</p>
Durée	<p>3 Journée(s) de 7 heures (horaires à confirmer : 8h30/12h00 – 13h30/17h00)</p> <p>Délai d'accès : selon agenda du formateur (environ 3 mois)</p>
Animateur (rice)	Sabine Formatrice spécialiste santé et sécurité au travail ou Louis formateur spécialiste CSSCT et pompier
Coût	<p>600 € / personnes</p> <p>2550 € en intra (organisme de formation exonéré de TVA)</p>

CONTENU

Jour	Contenu
1	<p><u>Partie 1 : Sinistralité et enjeux</u></p> <p>Les accidents de travail, accidents du trajet et maladies professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les définitions</i> <p>Les enjeux liés aux sinistres</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les enjeux humains</i> • <i>Les enjeux économiques</i> • <i>Les enjeux juridiques</i> <p><u>Partie 2 : La notion de danger grave et imminent</u></p> <p><u>Partie 3 : Le processus d'apparition des dommages</u></p> <p><u>Partie 4 : Le contexte réglementaire et les principales obligations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le contexte réglementaire français</i> • <i>L'évaluation des risques et document unique (décret 2001-1016 du 5 nov 2001)</i> • <i>Le processus d'apparition du dommage</i> • <i>Les principes généraux de prévention (loi du 31 décembre 1991)</i> • <i>La formation à la sécurité et les fiches de poste</i> • <i>Les entreprises extérieures et le plan de prévention (Décret 92 158 du 20 fév 1992)</i> • <i>Le protocole de sécurité (Arrêté du 26 avril 1996)</i> • <i>Les Equipements de Protection Individuelle</i> • <i>Les contrôles réglementaires</i> • <i>Le Salarié Désigné Compétent</i> <p><u>Partie 5 : Les acteurs externes de la prévention</u> <i>CARSAT, DREETS, Services de santé, IPRP, ANACT/ARACT, INRS ...</i></p>
2	<p><u>Partie 6 : Les sources externes</u></p> <p><u>Partie 7 : Les acteurs internes et leurs prérogatives</u> <i>Le chef d'entreprise, les SST, le salarié, le médecin et l'infirmier(e) ...</i></p> <p><u>Partie 8 : Les valeurs essentielles de la prévention et bonnes pratiques</u></p> <p><u>Partie 9 : Les outils du CSE pour la partie SSCT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'organisation des réunions plénières et extraordinaires</i> • <i>L'ordre du jour</i> • <i>Le compte-rendu</i> • <i>La préparation d'une réunion</i> • <i>Les missions</i> • <i>Le règlement intérieur de la C.S.E.</i> • <i>Les moyens du CSE</i> • <i>La notion de danger grave et imminent</i> • <i>La notion de droit d'alerte en cas de risque grave sur l'environnement</i> • <i>La notion de droit d'alerte en cas d'atteinte à la personne</i> • <i>Le référent harcèlement sexuel et propos sexistes</i> • <i>Le délit d'entrave</i> • <i>L'expert du CSE</i> • <i>Les consultations</i>

3	Partie 10 : l'évaluation des risques professionnels Partie 11 : Les risques psychosociaux Partie 12 : les visites périodiques Partie 13 : Analyse des situations de travail et des analyses d'accidents du travail Partie 14 : le TOH, Les Principes généraux de prévention, Plan d'actions, la roue de deming
----------	---

Pour illustrer la formation, il est intéressant que les stagiaires puissent emporter le jour de la formation les documents suivants :

- Bilan annuel de prévention
- PAPRIACT
- Document unique
- Livret d'accueil
- Plan de prévention
- Protocole de sécurité
- Ordres du jour de réunion
- Procès-verbaux de réunion

Méthodes pédagogiques :

Echanges
Débats Ateliers
Analyses de situation
Cas concrets et mises en pratique
Retours d'expériences



FRÉQUENCE CONSEIL

Les + de Christophe :

Expert en formation CSE économique et CSSCT
Expérience en tant que membre d'un comité
Ancien préventeur



Les + de Louis :

Expert en formation CSSCT
Pompier